

Janvier 2026

Sus aux «boomers»!

Les « boomers », expression qui désigne les personnes nées entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 1960 ou 1970 dans les pays du Nord, auraient connu la vie facile, le plein emploi et pollué la planète... alors que les « millennials » ou la « génération Y », nés entre 1980 et 2000, connaissent la précarité économique et se mobilisent pour préserver le climat...

Mais la génération des « boomers », comme toute autre génération, peut-elle être définie comme une catégorie homogène ? Quelle est la réalité du conflit qui opposerait les « boomers » aux jeunes générations ? Pourquoi des responsables politiques s'en emparent-ils, avec un relais médiatique complaisant, attribuant au passage aux « boomers » des idées et attitudes peu flatteuses (conservatisme, immobilisme, scepticisme écologique) ?

Nous vous proposons quelques pistes d'analyse et de réflexion à l'échelle de la France.

Les « boomers » en France et les Trente Glorieuses

Après la Libération, la France connaît un baby-boom, comme la plupart des pays développés : entre 1946 et 1974, le nombre de naissances oscille entre 800 000 et 880 000 par an.

La spécificité des « boomers » tient à leur poids démographique et au fait d'être contemporains de la grande mutation qui touche alors le monde industrialisé, avec l'entrée dans la consommation de masse, le plein emploi, l'augmentation du niveau de vie, le mode de vie des « Trente Glorieuses ».

Mais si les études sociologiques reconnaissent des effets de génération, par exemple en cas de guerre ou de crise économique, d'autres déterminants, comme l'âge, le sexe, l'origine familiale et sociale, le niveau d'études, la catégorie socio-professionnelle sont jugés bien plus pertinents.

Ainsi, la notion de génération occulte les véritables fossés.

La mise en cause des « boomers » au nom des générations nées après eux

Les boomers, une génération trop gâtée ?

Les personnes nées entre 1946 et 1974, pendant la période des Trente Glorieuses, représentent 33 % de la population française en 2025. Une moitié d'entre elles sont arrivées à l'âge des études ou de l'activité professionnelle, alors que la croissance économique des Trente Glorieuses cédait la place aux années de crise économique, de chômage de masse et d'inflation, provoqués par les politiques libérales mises en œuvre. Aussi faut-il nuancer l'idée d'une génération ayant grandi et travaillé dans un contexte de prospérité économique et d'ascension sociale généralisée.

Certes, ceux des « boomers » qui sont entrés sur le marché du travail avant les années 1970 ont

effectivement connu une période avec des taux de croissance proches de 5 %, à faire pâlir d'envie les gouvernements actuels, un marché du travail en expansion (le taux de chômage ne dépassait pas les 3 % de la population active), une frénésie de construction de logements après les destructions de la Seconde Guerre mondiale (un logement sur cinq en France sort de terre entre 1946 et 1970, soit quelque 6 millions d'appartements ou de maisons), la création du salaire minimal en 1950 qui permettait une élévation générale du niveau de vie, et des rémunérations indexées sur l'inflation. Un grand nombre de « boomers » a bénéficié d'une progression sensible des revenus et de conditions de travail et d'existence améliorées, grâce aux conquêtes sociales de la Libération, en particulier la Sécurité Sociale, et aux luttes syndicales et politiques auxquelles ils ont été nombreux à participer et dont les dates de 1968 et 1981 sont autant de balises du progrès social.

Derrière les «boomers», les retraité·es sont ciblés.

Tous les « boomers » ne sont pas encore retraités et toutes et tous les retraité·es ne sont pas issus de la génération du baby-boom (4 millions sur les 17 millions de retraité·es sont nés avant 1946), mais les arguments utilisés par les analystes et politiques les présentant comme des « privilégiés égoïstes », « improductifs », « à la charge de la société » lèvent toute ambiguïté !

Quand début septembre 2025, l'ex Premier Ministre François Bayrou a imputé aux « boomers » la dérive du déficit public, le message a eu le mérite d'être clair : les seniors allaient être mis davantage à contribution pour boucler le budget et réduire la dette publique.

Des seniors aux ressources convoitées

Les retraité·es (presque un quart de la population française) jouissent, en moyenne, d'un niveau de vie supérieur à celui des 30 millions d'actifs si l'on inclut l'immobilier. En effet, les deux tiers d'entre eux sont propriétaires et n'ont ni loyer ni emprunt pour grever chaque mois leur budget.

Bien sûr, les statistiques masquent une grande variété de situations, au niveau des pensions bien sûr, mais surtout au niveau du patrimoine et des revenus associés.

Les inégalités de pensions

Fin 2022, selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), les retraité·es touchaient une pension moyenne (en comptant les majorations pour trois enfants et plus) de 1 626 euros mensuels brut. Mais, par exemple, les pensions des femmes (53% des retraité·es) étaient de 38 % inférieures à celles des hommes (1 268 euros, contre 2 050 euros) sans compter les pensions de réversion (une fraction de retraite versée au veuf ou à la veuve), et de 26 % avec celles-ci. Ces écarts résultent de carrières plus courtes, d'interruptions d'activité plus fréquentes et de salaires plus faibles tout au long de la vie active.

En moyenne, en 2022, les 10% de ménages les plus riches qui comptent au moins un ou une retraité·e reçoivent 4000 euros de pension par mois (17% de l'ensemble), à comparer à la pension moyenne de 790 euros pour les 10% plus pauvres (3% de l'ensemble). Les retraites constituent un régime d'assurance : on cotise durant la vie active, et on reçoit en proportion à la retraite. Elles reflètent de manière atténuée les inégalités de niveaux de vie : **en France, les 10 % les plus aisés captent en effet 24 % de la masse totale des revenus, les 10 % les plus pauvres, 3 %.**

L'existence de plafonders, le minimum vieillesse pour les plus pauvres et un niveau de retraite minimum pour ceux qui ont cotisé, évitent un appauvrissement encore plus grand pour les personnes âgées : en 2023, 11,4 % des pensionné·es vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 31,3 % en 1970) à comparer avec 15,4 % pour la moyenne de la population. À l'autre bout de l'échelle des revenus, les cotisations sont plafonnées pour les plus riches, mais les pensions de retraite le sont aussi, ce qui limite le montant des pensions les plus élevées. Au bout du compte, les retraites sont moins inégalitaires que les salaires.

Ainsi, faire des « boomers » une des cibles régulières des politiques actuelles n'est pas gratuit : c'est une stratégie de fragilisation des retraité·es, pour mieux faire reculer les acquis sociaux. Vieille méthode qui vise à proposer des boucs émissaires pour dresser, contre eux, celles et ceux qui n'en font pas partie : comme « les jeunes », les « immigrés », les « fonctionnaires », les « assistés »...

Que ce soit face au vieillissement de la population ou aux profondes inégalités sociales, les propositions gouvernementales successives depuis 25 ans tournent le dos aux principes de justice sociale et de redistribution des richesses, à la solidarité intergénérationnelle, pour affaiblir les services publics et la protection sociale, au nom de la réduction des dépenses budgétaires.

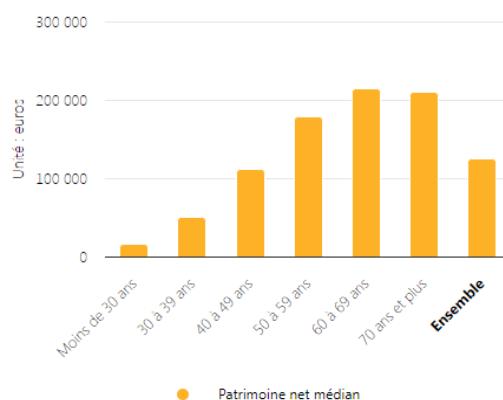
Oui, cela peut décourager de l'action collective et favoriser le repli sur soi et ses proches... mais cela peut aussi nous décider à ne pas laisser faire !

Notons enfin que le dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) situe le niveau de vie moyen des retraité·es à 98,7% du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Les inégalités de patrimoine

Les seniors constituent les premiers détenteurs du patrimoine français, le patrimoine brut augmentant avec l'âge jusqu'à 60 ans, puis diminuant à partir de 75 ans.

Montant du patrimoine médian selon l'âge



Patrimoine net (dettes déduites) par ménage.
Lecture : la moitié des ménages au sein desquels la personne la plus âgée a moins de 30 ans possèdent moins de 15 800 euros.

Source : Insee – Données 2021 – © Observatoire des inégalités

Le patrimoine se construit d'abord grâce à l'acquisition d'un logement, qui en constitue l'essentiel pour la plupart des ménages retraités. L'épargne, dont les assurances-vie, complètent le patrimoine pour plus de 80% des retraité·es, à l'exception des plus riches dont les actifs financiers pèsent lourds dans leur fortune. **10% des ménages détiennent aujourd'hui 55% du patrimoine total des Français.**

Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'héritage intervient désormais de plus en plus tardivement dans le cycle de vie, et accentue les inégalités de revenus et de patrimoine au sein de la société française, comme parmi les personnes âgées. D'ici 2040, 9 000 milliards d'euros détenus par les ménages français devraient changer de main, or l'héritage n'est taxé qu'à 6%.

En matière de succession, une contribution accrue des plus hauts patrimoines et une réforme en profondeur des dispositifs d'optimisation (comme le Pacte Dutreil) s'imposent... mais elles rencontrent les mêmes adversaires que la taxe Zucman !